



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 18 février 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**SONT PRÉSENTS :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : M<sup>e</sup> Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 8 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

**MOT D'OUVERTURE**

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

**031-2019**

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

**MOT D'OUVERTURE;**

**BONS COUPS DU MOIS :** N/A

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 2019 **Annexe 2.1**

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 5 février 2019 **Annexe 2.2**

**3.0 ADMINISTRATION FINANCE**

3.1 Règlement numéro 195-2019 établissant les modalités d'imposition pour l'année 2019 – Avis de motion et dépôt (En raison de l'implantation des taux variés, les taux seront connus lors de l'adoption du règlement le 4 mars 2019) **Annexe 3.1**

3.2 VIVACO – Demande de crédit commercial – Autorisation

3.3 Semaine de relâche – Publicité journaux locaux – Autorisation **Annexe 3.3**

3.4 MMQ – Ristourne 2018 **Annexe 3.4**



No de résolution  
ou annotation

- 3.5 Programme Jeunesse Locaux – Demande de subvention – Autorisation **Annexe 3.5**
- 4.0 ADMINISTRATION DIVERS
- 5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES
- 5.1 Employé numéro 68 – Départ à la retraite **Annexe 5.1**
- 5.2 Employé numéro 36 – Confirmation de la permanence **Annexe 5.2**
- 5.3 O.T.J. – Semaine de relâche – Embauche **Annexe 5.3**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU
- 6.1 Usine de traitement d'eau – Achat de polyphosphate – Autorisation
- 6.2 Cueillette de compost – Transport Yergeau – Suppléant – Autorisation **Annexe 6.2**
- 7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS
- 7.1 Rapport des permis émis en janvier 2019 **Annexe 7.3**
- 8.0 SERVICE INCENDIE
- 8.1 Rapport incendie – An 7 – Autorisation de dépôt
- 8.2 Rapport du mois de janvier 2019
- 8.3 Pratique incendie – Autorisation de participation
- 8.4 Programme SUMI – Remboursement taxes nettes – Demande
- 9.0 DEMANDES DIVERSES
- 9.1 Corporation de développement de l'Étang Burbank – Suivi **Annexe 9.1**
- 9.2 Registre des armes à feu – Position de la Ville de Danville **Annexe 9.2**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

- 10.0 CORRESPONDANCE
- 10.1 Centre d'Action bénévole des Sources – Cabane à sucre – 10 mars 2019 à 11 h – Invitation
- 10.2 Carnaval des Glaces – Remerciement
- 10.3 Tempête des idées communautaire – MRC Val St-François et Des Sources – 27 février 2019 de 16 h à 19 h à Richmond
- 10.4 Programme de soutien aux actions de préparation aux sinistres – Volet 1 – Acceptation
- 10.5 PIQM – Amie des aînés – Projet : une vie active et sécuritaire – Refus d'aide financière
- 10.6 Salon de l'emploi des Sources – 13 avril 2019 de 10h à 16 h - Information
- 10.7 Communautés bleues – Impact sur les embouteilleurs de la région – Information
- 10.8 Vivaco – Une autre année de grands projets
- 10.9 Recyclage du verre – Information
- 11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL
- 12.0 VARIA
- 13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR
- 13.1 Prochaine assemblée régulière : 4 mars 2019 à 19 heures
- 13.2 Journée de la femme – Réception honorifique – Hall de Shipton – 8 mars 2019 à 17 heures
- 13.3 Samedi du maire – 9 mars 2018 à 9h30
- 13.4 Politique culturelle de Danville – Consultation publique – Centre Mgr Thibault – 16 mars 2019 -9h30 à 14h30

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


ADOPTÉE


**2.0 PROCÈS-VERBAUX**

032-2019

**2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2019**

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2019;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Simon Chênevert,</p> <p>IL EST RÉSOLU D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>033-2019</b></p>	<p><b>2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 5 février 2019</b></p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 5 février 2019;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 5 février 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</b></p>
	<p><b>3.1 Règlement numéro 195-2019 établissant les modalités d'imposition pour l'année 2019 – Avis de motion et dépôt (En raison de l'implantation des taux variés, les taux seront connus lors de l'adoption du règlement le 4 mars 2019)</b></p> <p>AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Dionne à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 195-2019 établissant les modalités d'imposition pour l'année 2019.</p> <p>Ce projet de règlement établit les modalités d'imposition des citoyens de la Ville de Danville pour l'année 2019.</p> <p>Ce projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.</p> <p>Les taux seront connus lors de l'adoption du règlement en raison de l'ajout de taux variés et le travail qui en découle.</p>
<p><b>034-2019</b></p>	<p><b>3.2 VIVACO – Demande de crédit commercial – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Danville achète plusieurs produits, dont de l'essence chez VIVACO;</p> <p>CONSIDÉRANT les avantages d'adhésion au crédit commercial de l'entreprise;</p> <p>CONSIDÉRANT les modalités établies avec VIVACO pour la gestion du crédit commercial;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale par intérim à déposer une demande de crédit commercial au nom de la Ville de Danville auprès de VIVACO;</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer tous les documents requis pour donner plein effet aux modalités de gestion dudit crédit entre les parties.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>035-2019</b></p>	<p><b>3.3 Semaine de relâche – Publicité dans les journaux locaux - Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE les activités proposées par l'O.T.J. de Danville pour la semaine de relâche sont complètes;</p> <p>Il est convenu de ne pas donner suite à l'offre de publicité dans les journaux locaux proposée.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>3.4 MMQ – Ristourne 2018 - Information</b></p> <p>La directrice générale par intérim dépose la lettre confirmant les sommes reçues à titre de ristourne de la MMQ pour l'année 2018. Cette ristourne s'élève à 7 000 \$.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</b></p> <p>Aucun point n'est traité.</p>
	<p><b>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</b></p>
	<p><b>5.1 Employé numéro 68 – Départ à la retraite</b></p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que l'employé numéro 68 a annoncé son départ à la retraite pour le 10 juin 2019. Il prendra ses vacances avant son départ de sorte qu'il quittera vers la période des fêtes de Pâques.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p><b>036-2019</b></p>	<p><b>5.2 Employé numéro 36 – Confirmation de la permanence</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 36 est à l'emploi de la Ville de Danville depuis le 28 août 2017;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ledit employé numéro 36 complété plus de 1200 heures dans la dernière période de vingt-quatre (24) mois complétant ainsi sa période de probation, tel que le requiert l'article 3.16 de la convention collective;</p> <p>CONSIDÉRANT l'évaluation reçue de ses supérieurs;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE CONFIRMER la permanence de l'employé numéro 36 au poste d'opérateur journalier de la Ville de Danville en date de ce jour.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>037-2019</b></p>	<p><b>5.3 O.T.J. – Semaine de relâche – Embauche</b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'O.T.J. offrira des services de garde pendant la semaine de relâche;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de personnel pour offrir ces services;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PROCÉDER à l'embauche du personnel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame Marie-Soleil Comeau au poste de coordonnatrice;</li> <li>• Monsieur Jérémy Gagné au poste d'adjoint;</li> <li>• Madame Perle Deslandes au poste d'animatrice;</li> <li>• Madame Andréa Marcotte au poste d'animatrice;</li> <li>• Madame Krystel Boire au poste d'animatrice</li> </ul> <p>Le tout suivant les taux de salaire et les heures indiquées à la demande déposée par madame Marie-Soleil Comeau en date du 12 février 2019.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Germain Ducharme félicite le conseil pour les séances de consultations publiques tenues en lien avec le projet de regroupement des deux villes. Il a apprécié de voir les gens s'intéresser au processus.</p> <p>Il demande où en sont rendus les travaux en lien avec la desserte en égouts et aqueduc de son secteur. La directrice générale l'informe que les plans ont été transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques la semaine dernière.</p>



No de résolution  
ou annotation

Monsieur le maire précise que ce dossier fera également l'objet de discussions lors d'une rencontre qui sera tenue, le vendredi 22 février au bureau du député André Bachand.

Des coûts importants sont à prévoir pour la réalisation de ce projet et la ville essaie de bénéficier de tous les programmes de subvention possibles pour réduire les impacts de ce projet sur les citoyens.

Monsieur Richard Letendre réitère l'invitation formulée au conseil pour participer au Quiz organisé par Ravis.

Monsieur Jean-François Girardin demande pourquoi la ville a attendu jusqu'à lundi pour colmater les trous sur la rue Daniel-Johnson. Monsieur le maire indique que les trous sont réapparus samedi matin malgré le fait qu'ils avaient été colmatés pendant la semaine. Les employés ont reçu leur nouvelle commande d'asphalte froide lundi matin et ils ont immédiatement colmaté les trous.

Monsieur Girardin interroge le conseil sur la position de la Ville de Danville quant au registre des armes à feu. Ce point étant déjà à l'ordre du jour, il sera débattu plus loin et fera certainement l'objet de discussions lors de la rencontre prévue au bureau du député, André Banchand.

## **6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**038-2019**

### **6.1 Usine de traitement d'eau – Achat de polyphosphate – Autorisation**

CONSIDÉRANT l'essai de polyphosphate effectué dans le traitement de l'eau potable à l'usine de traitement d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cet essai est concluant;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de produit comparable sur le marché actuellement;

CONSIDÉRANT les quantités utilisées annuellement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de 930 litres de polyphosphate au prix de 8 410.50 plus les taxes applicables auprès d'Environor Inc.

ADOPTÉE

### **6.2 Cueillette de compost – Transport Yergeau – Supplément – Information**

La directrice générale par intérim informe les membres du conseil que le montant mensuel pour le compost sera de 1 964.29 \$ pour un total de 23 571.48 \$ pour l'année 2019, taxes en sus.

Le tout est soumis à titre d'information.

## **7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS**

### **7.1 Rapport des permis émis en janvier 2019**

La directrice générale dépose le rapport des permis émis en janvier 2019.

Le tout est soumis à titre d'information.

## **8.0 SERVICE INCENDIE**

**039-2019**

### **8.1 Rapport incendie – An 7 – Autorisation de dépôt**

CONSIDÉRANT le rapport du service d'incendie déposé relativement aux actions complétées par le service en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE les actions sont pratiquement complétées et que le schéma est en cours de révision;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,  
IL EST RÉSOLU :



No de résolution  
ou annotation

D'AUTORISER le dépôt du rapport des actions réalisées par le service de sécurité incendie de la Ville de Danville dans le cadre du déploiement de l'an 7 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources.

ADOPTÉE

## **8.2 Rapport du mois de janvier 2019**

La directrice générale dépose le rapport du directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Danville pour le mois de janvier 2019.

Le tout est soumis à titre d'information.

**040-2019**

## **8.3 Pratique Incendie – Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Directeur du service de sécurité Incendie de la Ville de Danville pour autoriser le service à participer à un exercice consistant au brûlage d'une résidence sise au 124, chemin Laroche le samedi 16 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue des propriétaires de l'immeuble;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur quant aux risques de propagation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'organisation d'une pratique consistant au brûlage d'une résidence sise au 124, chemin Laroche le samedi 16 mars 2019.

ADOPTÉE

**041-2019**

## **8.4 Programme SUMI – Remboursement de taxes nettes – Demande**

CONSIDÉRANT la participation de la Ville de Danville au programme SUMI;

CONSIDÉRANT les acquisitions effectuées par la Ville dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT les engagements souscrits par le ministère de la Sécurité publique (MSP) lors du dépôt du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les différents programmes d'aide financière aux municipalités traitent les taxes nettes comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables dépenses encourues;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier mentionnent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage admissibles sont remboursables en entier;

CONSIDÉRANT QUE les MRC qui ont reçu leur avis de remboursement de la part du ministère constatent que les taxes nettes, c'est-à-dire la partie de la taxe de vente du Québec pour laquelle la municipalité ne reçoit pas de remboursement, ne sont pas considérées comme dépenses admissibles et remboursables dans le cadre du programme;


CONSIDÉRANT QUE malgré les démarches entreprises par la Fédération québécoise des municipalités, la situation demeure la même;


CONSIDÉRANT QUE cette décision impacte directement et financièrement les municipalités qui ont participé au programme et qui ont établi leurs budgets en fonction des paramètres énoncés du programme en présumant que les taxes nettes seraient remboursées puisque toutes les dépenses devaient être remboursées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,  
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,  
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Danville demande au ministre de la Sécurité publique d'exiger de son ministère le respect des modalités prévues au Programme d'aide financière pour le soutien à

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier en remboursant en totalité les taxes nettes des dépenses engendrées en vertu dudit programme;</p> <p>QUE la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, à la fédération québécoise des municipalités et aux municipalités régionales de comté du Québec.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p><b>9.0 DEMANDES DIVERSES</b></p>
	<p><b>9.1 Corporation de développement de l'Étang Burbank – Suivi</b></p> <p>La directrice générale par intérim dépose la proposition de règlement reçue de la Corporation de développement de l'Étang Burbank dans le cadre de la demande introductive d'instance en revendication de biens, dommages et ordonnance de sauvegarde instituée par ladite corporation devant la Cour Supérieure du district de St-François dans le dossier 450-17-007256-192.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information et aux fins de discussion lors d'un atelier de travail.</p>
<p><b>042-2019</b></p>	<p><b>9.2 Registre des armes à feu – Position de la Ville de Danville</b></p> <p>CONSIDÉRANT que l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a forcé la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en juin 2016 en refusant le vote libre de ses députés sur le sujet;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu devaient être inscrites au registre au plus tard en janvier 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre est contestée et n'apporte aucune mesure concrète de sécurité pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les sommes investies pour la création de ce registre, soit 17 millions de dollars plus 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation dudit registre) pourraient être investies différemment pour lutter directement contre le fléau et la menace que représentent les armes à feu illégales;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il n'est pas opportun de requérir l'inscription des armes à feu détenues par les chasseurs et dûment enregistrées en vertu des permis fédéraux requis pour la possession et le transport de ce type d'armes;</p> <p>CONSIDÉRANT les faibles résultats d'enregistrement constatés jusqu'à ce jour, et cela, même après l'expiration des délais légaux octroyés pour ce faire;</p> <p>CONSIDÉRANT les champs d'action qui pourraient être bonifiés par l'utilisation des sommes dédiées à ce programme notamment en santé mentale;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Simon Chênevert et par le maire, monsieur Michel Plourde, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DEMANDER au ministre de la Sécurité publique et au premier ministre du Québec de faire marche arrière dans ce dossier et de procéder à l'abolition du Service d'inscription des armes à feu du Québec;</p> <p>D'EXPRIMER sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui se sont déjà dotés des permis requis pour posséder et transporter de telles armes et qui jugent ce registre intrusif et inefficace;</p> <p>DE DEMANDER au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;</p> <p>DE DEMANDER que des programmes d'information et d'éducation soient mis en place pour enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires;</p> <p>DE DEMANDER que des argents soient investis dans d'autres champs d'action notamment en santé mentale pour prévenir les tueries et événements recensés au cours des dernières années.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Madame Louise Joyal demande où est située la résidence qui sera brûlée par les pompiers. Monsieur le maire indique le 124, chemin Laroche.</p> <p>Monsieur Richard Letendre aimerait savoir quels sont les contaminants affectant les propriétés sises au 106 et 108, rue Water. Monsieur le maire indique que des études ont démontré la présence de contaminants et que les terrains doivent être décontaminés pour éviter la contamination du ruisseau de l'Étang Burbank.</p>
	<p><b>9.0 CORRESPONDANCE</b></p> <p>La directrice générale par intérim résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p>
	<p><b>10.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</b></p> <p>Aucun rapport n'est déposé en milieu de mois.</p>
	<p><b>11.0 VARIA</b></p> <p>Aucun sujet n'est traité.</p>
	<p><b>12.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</b></p> <p>Le maire et les conseillers font état des événements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 4 mars 2019 à 19 heures.</p> <p>Madame Nathalie Boissé révèle le nom de certaines personnes qui seront honorées lors de la journée des femmes. Ces personnes sont : Rosie Croteau, Line Montmigny et Dorothée Boucher.</p> <p>Le maire informe la population que le samedi du maire du 9 mars prochain sera le dernier samedi du maire dans la formule que nous leur connaissons actuellement. Une nouvelle formule sera mise en place.</p> <p>Madame Nathalie Boissé invite la population à participer au Carnaval Sucré du Domaine Boudreau le 2 mars prochain. Les informations relatives à cet événement seront mises en ligne sur le site de la ville jeudi.</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Aucune question n'est posée.</p>
	<p><b>MOT DE FERMETURE</b></p> <p>Le maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire.</p>
<p><b>043-2019</b></p>	<p><b>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b></p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 19 h49.</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE</b></p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

\_\_\_\_\_  
Michel Plourde, maire

\_\_\_\_\_  
Me Josée Vendette  
Directrice générale par intérim